

succession qui traîne

Par **BENJAMINE**, le **06/02/2010** à **23:38**

Bonjour,

Il y a plusieurs années, Mme B. n'a pas signé l'acte de succession (suite au décès de sa mère), parce que en désaccord avec le contenu.

C'est passé en justice. Il y a eu réévaluation des biens.

Et maintenant (depuis plusieurs années même), le notaire de la partie adverse traîne les pieds pour liquider la succession.

Madame B. essaie de faire bouger les choses par l'intermédiaire d'un avocat et de son notaire, mais rien n'y fait. Impuissance totale.

Que faut-il faire ?

Merci pour vos réponses.

Par **Camille**, le **08/02/2010** à **16:16**

Bonjour,

[quote="BENJAMINE":3fy5dlvi]

Mme B. n'a pas signé l'acte de succession (suite au décès de sa mère), parce que en désaccord avec le contenu.

C'est passé en justice. Il y a eu [u:3fy5dlvi]réévaluation[/u:3fy5dlvi] des biens.

[/quote:3fy5dlvi]

C'est-à-dire ?

[quote="BENJAMINE":3fy5dlvi]

Et maintenant (depuis plusieurs années même), le notaire de la partie adverse traîne les pieds pour liquider la succession.

[/quote:3fy5dlvi]

Sans raison valable ?

Qu'entendez-vous par "liquider la succession" ?

La déclaration fiscale n'a pas été faite/signée/envoyée ?

[quote="BENJAMINE":3fy5dlvi]Madame B. essaie de faire bouger les choses par l'intermédiaire [u:3fy5dlvi]d'un avocat et de son notaire[/u:3fy5dlvi], mais rien n'y fait.

Impuissance totale.

[/quote:3fy5dlvi]

C'est-à-dire ? Que vous disent et l'un et l'autre ?

(Peu probable, dans ce cas, qu'un forum d'étudiants en droit vous trouve la solution miracle)